

Lettre ouverte

Rabat, le 4 janvier 2007

Au Maroc, les droits et la dignité d'hommes et de femmes bafoués au nom de la protection des frontières de l'Europe

Un peu plus d'un an après les tragiques événements de l'automne 2005, les ressortissants subsahariens au Maroc, victimes des politiques sécuritaires menées par l'Union européenne et ses « partenaires », continuent d'être persécutés au seul nom de la protection des frontières extérieures de l'Europe.

Le 23 décembre, les forces de l'ordre marocaines ont mené des rafles d'envergure dans les quartiers populaires de Rabat où vivent bon nombre de migrants. Des dizaines de policiers et agents des forces auxiliaires ont pénétré dans les habitations et arrêté sans distinction les Subsahariens qui s'y trouvaient (y compris des femmes enceintes et des enfants) afin de les transporter à la frontière algérienne dans une zone désertique aux environs d'Oujda. Ces rafles ont concerné au moins 240 personnes.

Le 25 décembre, 40 autres migrants d'Afrique subsaharienne ont été arrêtés à Nador et conduits dans les mêmes conditions à la frontière.

Le 29 décembre, 140 autres personnes, interpellées à Lâayoune étaient en route pour Oujda. Le 31, 43 personnes de ce groupe ont été conduites à la frontière algérienne.

Quinze jours après le début de ces arrestations, environ 200 personnes ont pu revenir à Oujda tandis que les associations et militants sur le terrain dans la région restent sans nouvelles d'une centaine de migrants qui ont été abandonnés à la frontière lors de la vague d'arrestations du 23 décembre ou qui étaient à bord des bus ayant quitté Lâayoune le 29 décembre. D'après les différents témoignages des migrants abandonnés à la frontière, la plupart ont été dépossédés de leurs biens (téléphones portables, argent) et beaucoup ont vu leurs documents d'identité (passeports, attestations HCR) réquisitionnés ou déchirés. Certains d'entre eux ont subi des violences et des femmes ont été victimes de séquestrations et de viols. Beaucoup sont très affaiblis physiquement, une femme d'origine congolaise, enceinte de cinq mois, a perdu son enfant.

Ces opérations ont été présentées par les autorités marocaines, comme entrant dans le cadre des conclusions de la conférence gouvernementale sur les migrations de Rabat du 10 et 11 juillet 2006. Elles se sont pourtant déroulées hors de tout cadre juridique, y compris celui prévu par la loi 02-03, et sans aucun respect ni des textes internationaux signés par le Maroc ni des principes et droits reconnus aux migrants lors de cette même conférence. Elles ne peuvent dès lors avoir pour seul objectif que de montrer la « bonne volonté » du Maroc dans le combat mené par l'Union européenne contre l'immigration dite « clandestine » quand bien même cette lutte se déroulerait sans respect de tous les textes internationaux et nationaux relatifs aux migrations.

En effet, d'après divers témoignages et les observations des militants sur le terrain :

- Les opérations d'arrestations se sont opérées « au faciès » sans examen de la situation des personnes. Les arrestations et les refoulements à la frontière algérienne ont été effectués de manière collective ce qui est contraire à la Convention sur les droits des travailleurs migrants et leur famille (art 22).
- Au moins un tiers (plus de 50) des personnes revenues à Oujda sont des réfugiés reconnus par le HCR Rabat ou des demandeurs d'asile dont la demande est en cours d'examen, d'autres étaient en possession de documents de voyage et de visa en règle, des femmes dont au moins trois enceintes et des enfants (actuellement sept enfants dont un handicapé physiquement) ont également subis le même sort. Ces arrestations violent ainsi la Convention de Genève relative au statut des réfugiés qui interdit notamment le refoulement des demandeurs d'asile et des réfugiés (art 33) et la Convention sur la protection des travailleurs migrants et leur famille toutes deux signées par le Maroc, tout comme la loi marocaine qui interdit l'expulsion des femmes enceintes, des enfants, des réfugiés et des demandeurs d'asile (art 26 et 29 de la loi 02/03).

- D'après les premières observations, les arrestations et les expulsions vers la frontière se sont déroulées en marge de toutes procédures légales (dont la présentation devant un juge) notamment celles prévues par la loi 02-03 (article 23).
- Ces refoulements que l'on peut qualifier de « clandestins », et en tout cas d'illégaux, se sont en outre déroulés vers la frontière algérienne qui est fermée depuis 1994.

Quinze jours après ces événements, la situation à Oujda, où les températures actuellement sont proches de zéro, est dramatique pour les migrants malgré l'assistance que tentent de leur apporter les militants et associations. Les ressortissants subsahariens concernés avaient pour la plupart un logement à Rabat qu'ils souhaitent pouvoir rejoindre au plus vite mais en sont empêchés, à de rares exceptions près, par les autorités et les compagnies de transport.

Nous dénonçons :

- Les graves atteintes aux droits humains perpétrées au nom de la protection des frontières extérieures de l'Europe.
- L'attitude et les pressions de l'Union européenne envers les pays frontaliers de l'Union dans le but de « soustraire » le contrôle de ses propres frontières et les conséquences de celles-ci à la fois sur les migrants et sur les pays de transit et d'origine.
- Le silence du HCR au Maroc, qui n'est visiblement pas en mesure d'assurer la protection effective des demandeurs d'asile et des réfugiés, et qui donc ne fait qu'entretenir l'illusion d'une protection qui, dans ces circonstances, risque uniquement de servir « d'alibi » aux politiques européennes entravant l'accès au territoire européen des demandeurs d'asile.
- Le non respect par le Maroc des droits les plus élémentaires des migrants et des réfugiés et de ses engagements internationaux en particulier ceux relatifs à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et la Convention sur les droits des travailleurs migrants et leurs familles.

Nous :

- rendons responsables le gouvernement marocain mais aussi les gouvernements de l'Union européenne de toutes les conséquences sur la vie et la santé des migrants de ces expulsions opérées dans des conditions inhumaines sans aucune considération pour les droits de ces personnes,
- exigeons le retour immédiat de tous les expulsés à leur domicile habituel,
- demandons au HCR de mettre tous les moyens en œuvre pour la réalisation pleine et entière de son mandat de protection et de tirer les conséquences des événements actuels,
- appelons les ambassades des ressortissants subsahariens concernés à prendre conscience de la situation et à prendre les mesures nécessaires à la protection des droits de leurs ressortissants
- demandons au gouvernement marocain le respect des textes internationaux ratifiés par le Maroc et l'arrêt immédiat de toutes actions conditionnées par les pressions européennes en matière migratoire,
- appelons l'Union européenne à stopper toutes mesures et pressions destinées à transférer le contrôle de ses propres frontières aux pays tiers de l'Union comme le Maroc.

Nous appelons à la solidarité avec les migrants expulsés et avec les associations locales qui tentent malgré leurs faibles moyens de leur venir en aide.

Cette lettre ouverte est adressée :

- à la délégation européenne à Rabat, à la Commission européenne et à la Présidence de l'Union européenne
- au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères marocains
- au Conseil consultatif des droits de l'homme
- à la délégation du HCR à Rabat et au siège du HCR à Genève

Signataires

ABCDS (Association Beni Zassen pour la culture, le développement et la solidarité), AFVIC (Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine), AIDE-développement, ALCS (Association de lutte contre le Sida), AMDH (Association marocaine des droits humains), AMERM (Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations), APDHA (Association pour les droits de l'homme en Andalousie), ARCOM (Association des réfugiés et demandeurs d'asile congolais au Maroc), Association des migrants africains en Suède, ATTAC-Maroc, ATMF (Association des travailleurs maghrébins en France), Caritas, Cimade, Collectif des réfugiés, Conseil des migrants, GADEM (Groupe anti-raciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants), Gisti, Homme et environnement, Migreurop, MDM (Médecin du Monde), OMDH (Organisation marocaine des droits de l'homme), Rassemblement des réfugiés ivoiriens au Maroc, Réfugiés sans frontières-Maroc, Association des jeunes Avocats et Avocates au Maroc.